

Processus de paix et Justice transitionnelle

Université d'été de l'Institut Universitaire Varenne
et de l'Association Francophone de Justice Transitionnelle



Du 1^{er} au 8 juillet 2018
Saint-Étienne-de-Baïgorry
Baigorri (Pays basque)



Présentation de la thématique



L'Institut Universitaire Varenne (IUV) et l'Association Francophone de Justice Transitionnelle (AFJT) co-organisent leur cinquième université d'été consacrée à la Justice transitionnelle. Elle est destinée – au travers d'un thème – à former et sensibiliser les participants à l'ensemble des mécanismes judiciaires et extra-judiciaires permettant de traiter les violations massives et systématiques des droits de l'Homme. Les précédentes éditions portaient sur les sujets suivants :

- « Les principes de la Justice transitionnelle » (Saint-Étienne-de-Baïgorry, Pays basque, août 2014) ;
- « Mémoire et Justice transitionnelle » (Aix-en-Provence, juillet 2015) ;
- « Femmes et Justice transitionnelle » (Saint-Étienne-de-Baïgorry, Pays basque, juillet 2016) ;
- « Bourreaux et Justice transitionnelle » (Aix-en-Provence, juillet 2017).

Lors de l'édition 2018, l'université d'été aura pour thème « Processus de paix et Justice transitionnelle ». Cette dernière sera donc analysée au prisme du contexte de sa mise en oeuvre.

Certains mécanismes de Justice transitionnelle peuvent certes être utilisés par les Démocraties consolidées pour juger leur passé, comme ce fut le cas au Canada où la Commission Vérité et Réconciliation devait enquêter sur les violations commises dans les pensionnats autochtones. Ils sont toutefois plus généralement mis en œuvre lors des périodes post-conflit ou post-autoritaire. Cela tient d'abord à l'objet même de la Justice transitionnelle, car les violations massives et systématiques des droits de l'Homme sont dans la plupart des cas commises lors de guerres ou de régimes autoritaires ou totalitaires. Les contextes post-conflit ou post-autoritaire se caractérisent ensuite non seulement par un nombre très important de victimes et d'auteurs, mais aussi par l'ancienneté des violations, l'affaiblissement de l'État, la désorganisation des institutions et d'importantes carences des systèmes de sécurité, législatif, judiciaire et pénitentiaire. Or, cet environnement compliqué, voire empêche, l'exercice classique de la Justice et justifie alors le recours aux instruments spécifiques de la Justice transitionnelle : Justice pénale internationale ou internationalisée, Commissions Vérité et Réconciliation, Justice traditionnelle rénovée, etc.

Néanmoins, les périodes post-conflit semblent se différencier des périodes post-autoritaires en suscitant des défis spécifiques pour la Justice transitionnelle. À l'enjeu de la démocratisation et de la mise en place d'un État de droit effectif, elles ajoutent en effet celui de la pacification, qui a des incidences significatives sur l'exercice des droits à la vérité, à la justice, à la réparation et aux garanties de non-répétition, qui en sont les piliers.

La construction de la paix affecte en premier lieu la possibilité de juger les auteurs et impose de rechercher des solutions permettant de réintégrer les combattants. Elle complexifie en outre la réparation des préjudices subis par les victimes, ainsi que l'émergence d'une mémoire commune.

Ces quatre thématiques seront au cœur des cours dispensés lors des matinées de l'université d'été. Pour les nuancer et les approfondir, elles seront également mises à l'épreuve de différents conflits, qui permettront une mise en perspective et de mesurer l'incidence du contexte propre à chaque guerre sur l'exercice de la Justice transitionnelle. Seront ainsi étudiés, lors des après-midis, les cas de l'ex-Yougoslavie, de la Colombie, du Pays basque, de la République centrafricaine et d'Israël-Palestine.

Le programme prévisionnel complet est consultable ci-après.



Déroulement de l'université d'été

L'université d'été est ouverte à un public très varié, car son déroulement repose sur des principes qui sont autant de partis pris pédagogiques.

Privilégier une approche pluridisciplinaire

L'analyse des questions liées à la Justice transitionnelle nécessite, en raison de sa nature, d'entrecroiser les disciplines en mêlant au Droit, la science politique, l'histoire et la psychologie. Le programme de l'université d'été est ainsi conçu pour permettre un dialogue entre les disciplines et les participants venant d'horizons divers.

Combiner réflexion et action

Au-delà d'une nécessaire réflexion académique, la compréhension de la Justice transitionnelle implique de connaître et de maîtriser la réalité des situations et des processus. C'est pourquoi il nous est apparu primordial d'offrir aux participants l'opportunité de rencontrer des acteurs à même de leur apporter des regards complémentaires et de partager avec eux des expériences variées. Les organisateurs de cette université d'été ont donc souhaité associer aux universitaires, des praticiens (avocats, magistrats, membres d'ONG), afin d'offrir aux participants une meilleure connaissance de la réalité de la Justice transitionnelle.

Dans la même perspective, chaque journée sera découpée en deux temps. Les interventions dispensées dans la matinée permettront aux participants de consolider leurs connaissances dans l'une des thématiques essentielles à la compréhension des interactions entre Processus de paix et Justice transitionnelle : juger, réintégrer, réparer et reconstruire. Les après-midis seront quant à elles consacrées à des études de cas, durant lesquelles les étudiants pourront écouter et échanger avec des acteurs intervenus dans le cadre de conflits spécifiques. Cinq contextes feront ainsi l'objet d'une analyse approfondie mêlant savoirs et expériences : l'ex-Yougoslavie, la Colombie, le Pays basque, la République centrafricaine et Israël-Palestine.

S'immerger dans la réalité humaine de la Justice transitionnelle

La démarche retenue pour cette université d'été s'inscrit dans une vision réaliste de la Justice transitionnelle. Mettant en relation et très souvent en conflit des hommes et des femmes marqués par les épreuves et les traumatismes endurés, la dimension affective liée au contexte et à ses acteurs ne saurait être écartée. La compréhension impose en effet une véritable immersion dans cette réalité et une réflexion quant à la distanciation qu'elle impose. Il faut ainsi « être empathique pour comprendre et rationnel pour juger », comme l'expliquait un magistrat impliqué dans les procès du génocide rwandais.

Il apparaît donc essentiel de permettre aux étudiants d'approcher cette réalité particulière notamment lors des soirées consacrées à des projections de documentaires, sur des thématiques recoupant celles abordées lors des journées. Poursuivies par des débats, elles constitueront un festival du film documentaire, intitulé « Mémoires de guerres », qui se déroulera donc en parallèle de l'université d'été. Il se clora autour d'une journée spéciale « Espoirs de paix », mêlant documentaire et table ronde.



Programme prévisionnel de l'université d'été

DIMANCHE 1^{er} Juillet

14h Rendez-vous à la gare de Bayonne ou à l'aéroport de Biarritz et transfert en car au Domaine Oronozia.

16h Arrivée des étudiants à Oronozia et installation

17h30 / 20h Ouverture de l'université d'été

■ **PRÉSENTATION** par Jean-Pierre Massias et Xavier Philippe, Professeurs de droit et co-Présidents de l'Association Francophone de Justice Transitionnelle

■ **PROJECTION** de *Le Procès de Nuremberg - Les nazis face à leurs crimes* (Christian Delage, 2006, 1h30) et débats avec **Christian Delage**, réalisateur, Professeur d'histoire à l'Université Paris 8, Institut d'histoire du temps présent.

LE DOCUMENTAIRE : *Le 20 novembre 1945 commence, au palais de justice de Nuremberg, le premier procès intenté par une instance judiciaire internationale. Sur le banc des accusés, 24 responsables politiques, militaires et économiques du III^e Reich. Les audiences se succèdent pendant dix mois jusqu'aux condamnations prononcées contre la majorité des accusés. Ce film est un montage des principaux moments du procès qui place le spectateur au cœur des audiences, lui montre le déroulement de la procédure et analyse la façon dont la justice a appréhendé, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, des crimes auxquels elle n'avait jamais été confrontée auparavant...*

20h45

Cocktail d'ouverture



LUNDI 2 Juillet

Matinée

Juger les auteurs

La construction de la paix affecte la possibilité de juger les auteurs. En effet, non seulement les conflits sont susceptibles de bouleverser plus encore le fonctionnement des institutions que les régimes autoritaires, mais leur mode de résolution pèse sur l'exercice du droit à la justice. Les transitions démocratiques peuvent certes se dérouler par des négociations entre les tenants et les opposants de l'ancien régime au cours desquelles les seconds peuvent concéder aux premiers des amnisties, des immunités ou des sanctions amoindries pour obtenir la Démocratie. Toutefois, les négociations de paix entre les belligérants sont bien plus périlleuses à cet égard en raison de la valeur et de la priorité absolue attachées à la paix, d'une part, et du risque que l'ensemble des belligérants soient impliqués dans des violations et s'entendent alors pour empêcher leur jugement, d'autre part. Un conflit remporté par l'une des parties présente par ailleurs ses propres écueils. Si le jugement des perdants apparaît quasi automatique, celui des vainqueurs est souvent compromis par leur pouvoir de décision, leur autorité militaire, ainsi que – parfois – leur autorité morale acquise grâce à une victoire contre un adversaire honni. Ainsi, y compris dans le contexte post-1990, la lutte contre l'impunité apparaît plus difficile à l'issue d'un conflit.

INTERVENTIONS DE :

- Mark Freeman Fondateur et directeur exécutif
de l'Institute for Integrated Transitions

Expert de la protection internationale des droits humains et de la résolution des conflits, Mark Freeman soutient et conseille depuis vingt-cinq ans des leaders sociaux et politiques de nombreux pays. Ancien responsable des relations internationales à l'International Crisis Group et collaborateur à l'International Center for Transitional Justice, il a également travaillé au Bureau du Haut-Commissaire pour les droits humains des Nations Unies. Il est notamment l'auteur de *Necessary Evils: Amnesties and the Search for Justice* (Cambridge UP, 2010) et de *Truth Commissions and Procedural Fairness* (Cambridge UP, 2006) et co-auteur de *Negotiating Transitional Justice* (Cambridge UP, à paraître en 2019).

- Marina Eudes Maître de conférences HDR en droit public
à l'Université Paris-Nanterre

Membre du CEDIN (Centre de droit international), membre associé du CDPC (Centre de droit pénal et de criminologie) et du CREDOF (Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux), Marina Eudes est spécialiste de droit international pénal. Elle a ainsi créé et dirige le Diplôme universitaire Organisations et juridictions pénales internationales. Elle est notamment co-auteure de *Droit international pénal/Droit pénal international* (PUF, à paraître en 2018) et de *Traité de droit et pratique de l'action humanitaire* (LGDJ, à paraître en 2018).

Après-midi

Résolution des conflits et Justice transitionnelle en Ex-Yougoslavie

Présentation du contexte, des enjeux et des défis

■ TÉMOIGNAGES DE :

- Céline Bardet Juriste, fondatrice de *We are not weapons of War*
Céline Bardet a travaillé au sein du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et a mené durant plusieurs années diverses missions dans les Balkans.

- Colonel Éric Sandahl Chef du Bataillon d'Infanterie 4 à Sarajevo (mai-septembre 1995)
Éric Sandahl est aujourd'hui officier d'État-major à l'OTAN en tant qu'expert en opérations et gestion des crises au niveau politique et stratégique. (participation en attente de confirmation)

Soirée

Documentaire *Trnopolje, un été oublié*

(Zabou Carrière, Jean-Baptiste Delpias, Taina Tervonen, 2012, 52'),
suivi d'un débat

■ **LE DOCUMENTAIRE :** *Mai 1992, début de la guerre en Bosnie. L'école du village de Trnopolje devient un camp où transiteront 25 000 personnes, toutes non serbes. Vingt ans après, l'école est à nouveau une école, avec des élèves serbes et bosniaques. Que reste-t-il de l'histoire du camp ?*



La construction de la paix implique de résoudre le problème spécifique de la réintégration sociale des combattants, d'autant plus crucial que le conflit a impliqué des combattants irréguliers. Une pacification positive et durable exige en effet non seulement de les démobiliser et de les désarmer pour prévenir de nouvelles violations, mais aussi de leur offrir un avenir par la réinsertion, afin d'éviter la résurgence du conflit. Ces politiques sont néanmoins un défi supplémentaire et ardu pour la Justice transitionnelle et ses acteurs : comment les organiser, les mener et les financer ? Comment les concilier avec les attentes des victimes et leur droit à la Justice ? Est-il réellement possible pour les combattants de reprendre une vie personnelle et professionnelle ordinaire ? Leur présence sera-t-elle acceptée par les diverses communautés ?

■ INTERVENTIONS DE :

- Yvan Conoir Expert en consolidation de la paix

Diplômé de l'Institut Universitaire des Hautes Études Internationales de Genève et ancien lauréat du Concours de l'École supérieure de journalisme de Lille, Yvan Conoir a d'abord été journaliste pendant près de 20 ans – pour le compte du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), de l'UNICEF, de CARE Canada et du Centre Pearson – au maintien de la paix. Ses fonctions professionnelles l'ont amené à travailler dans plus de 70 pays. Il a participé à de nombreux processus de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment dans l'Afrique des Grands lacs. Chercheur et enseignant à l'Université Laval, l'UQAM et l'Université de Montréal, il est également l'auteur de *Faire la paix – concepts et pratiques de la consolidation de la paix* (PUL, 2005) et *DDR – Désarmer, démobiliser et réintégrer – Défis humains, Enjeux globaux* (PUL, 2006).

- Nathalie Duclos Maître de conférences HDR en science politique à l'Université de Tours

Nathalie Duclos est membre de l'Institut des sciences sociales du politique de l'Université Paris-Nanterre et du comité de rédaction de *Critique Internationale*. Ses principales thématiques de recherche sont les violences armées, les situations post-confliktuelles, les processus DDR (Désarmement, Démobilisation, Réintégration des combattants) et le retour à la vie civile des ex-combattants. Elle a notamment dirigé les ouvrages *War Veterans in Postwar Situation: Chechnya, Serbia, Turkey, Peru and Côte d'Ivoire* (Palgrave Mcmillan, 2012) et *L'adieu aux armes ? Parcours d'anciens combattants* (Karthala, 2010). Elle est également l'auteur de nombreux articles dont « Demobilization », *The SAGE Encyclopedia of War: Social Science Perspectives* (2016), « Anciens combattants », in *Dictionnaire de la guerre et de la paix* (PUF, 2016) et « DDR in Kosovo: international administrators and combatants alternating between collision and collusion », *Peacebuilding* (Vol. 4, Issue 1, 2016, p. 41-53).

Présentation du contexte, des enjeux et des défis

■ TÉMOIGNAGES DE :

- Anne Boucher Responsable Amériques à l'ACAT France
- Pascal Paradis Directeur général d'Avocats sans frontières Canada

Pascal Paradis est l'un des trois membres fondateurs d'ASFC dont il est également le secrétaire du Conseil d'administration. D'abord bénévole et membre du comité exécutif de 2002 à 2004, il est directeur général de l'organisation depuis 2005. Sa personnalité, son engagement en faveur des droits humains et sa réputation au sein de la communauté juridique lui ont valu d'être nommé à deux reprises, par la revue *Canadian Lawyer*, parmi les 25 avocats les plus influents au Canada. Il a géré ou participé à plusieurs projets de coopération internationale dans les domaines de la justice et des droits humains dans diverses régions du monde. Il s'investit tout particulièrement dans la résolution du conflit et le renforcement de l'État de droit en Colombie.

- Jahel Quiroga Directrice de l'ONG REINICIAR

REINICIAR est une ONG colombienne de défense et de promotion des droits humains. Sa directrice subit aujourd'hui des menaces du groupe paramilitaire Autodéfenses gaitanistes de Colombie (AGC), qui a publié, à la fin de l'année 2017, un pamphlet intitulé « Plan pistolet contre l'Union patriotique (UP) ». L'UP est un parti politique issu du processus de paix de 1984 et composé de guérilleros démobilisés, du Parti communiste et de membres de la société civile. Entre 3000 et 5000 de ses membres ont été assassinés, torturés et victimes de disparition, notamment par les paramilitaires, dans les années 1990 à mesure que le parti remportait des victoires. REINICIAR soutient les victimes de l'UP par la documentation des violations des droits de l'Homme et un accompagnement juridique. [participation en attente de confirmation]

Soirée

Documentaire Impunité

(Juan José Lozano Hollman Morris, 2012, 1h25), suivi d'un débat

■ **LE DOCUMENTAIRE :** *En Colombie pendant 10 ans, des groupes paramilitaires proches du pouvoir, prétextant la lutte contre les FARC, ont semé la terreur dans des centaines de villages, violant, torturant et parfois dépeçant des milliers d'hommes, femmes et enfants. 40 chefs paramilitaires sont jugés dans un processus appelé « Justice et Paix », tandis que des centaines de familles de victimes attendent la vérité. La société et le pouvoir colombiens seront-ils capables d'entendre cette vérité ?*



MERCREDI 4 Juillet - Journée spéciale

Matinée

La résolution du conflit basque

Présentation du contexte, des enjeux et des défis

■ INTERVENTIONS DE :

- Joxerramon Bengoetxea Professeur de droit
à l'Université du Pays basque

Joxerramon Bengoetxea est Professeur de théorie juridique, sociologie, philosophie du droit et droit européen à l'Université du Pays basque (Euskal Herriko Unibertsitatea – Universidad del País Vasco). Il est aussi Professeur associé à l'Université Montesquieu de Bordeaux. Il a mené un projet de recherche du gouvernement de la Communauté Autonome Basque intitulé « La réinsertion et les membres d'ETA incarcérés » avec le Professeur Jon Landa.

- Jean-Noël Etcheverry « Txetx », militant écologiste
et Artisan de la paix

Militant de la gauche abertzale, Txetx a notamment créé, en 2004, la Fondation Manu Robles-Arangiz (émanation au Pays basque français du syndicat basque espagnol Eusko Langileen Alkartasuna [ELA]), et participé en janvier 2005 à la naissance d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara, la chambre d'agriculture alternative du Pays basque, qui vise à défendre une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Le 16 décembre 2016, il est arrêté à Louhossoa par des policiers alors qu'il s'apprêtait à participer à une activité de destruction d'armes de l'ETA en compagnie d'autres personnalités de la société civile basque. Suite à de fortes mobilisations populaires et politiques, les cinq détenus sont relâchés après quatre jours de garde à vue. Est alors créé le mouvement des « Artisans de la paix », dont Txetx est l'un des principaux responsables. Il sera partie prenante d'un processus singulier de désarmement marqué par une participation très active de la société civile, qui connaîtra son point d'orgue lors de la journée du 8 avril 2017, organisée à Bayonne.

Txetx est également le fondateur du collectif écologiste Bizi !, organisateur du festival Alternatiba.

- Jean-Pierre Massias Professeur de droit public
à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Co-fondateur de l'Association Francophone de Justice Transitionnelle, il est aujourd'hui Professeur de droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et Président de l'Institut Universitaire Varenne. Suite à deux séjours passés à l'Université d'Oxford, ses recherches se sont portées sur la résolution du conflit basque, les droits linguistiques et culturels des minorités et la Justice transitionnelle. Il est notamment l'auteur de *Droit constitutionnel des États d'Europe de l'Est* (PUF, 2008) et de *Faire la paix au Pays basque* (Elkar, 2011), ainsi que de « Politique, politisation et Justice transitionnelle » (*Les cahiers de la justice*, 2015) et de « Les paradoxes de la mémoire dans le déroulement des conflits : le cas du Pays basque » (*Mélanges Pierre Bon, Dalloz*, 2014).

- D'autres acteurs de la résolution du conflit basque seront invités à témoigner.

Déjeuner et Après-midi

Découverte du Pays basque

Soirée

Documentaire
Demons in Paradise

(Jude Ratman, 2017, 1h34), suivi d'un débat

■ **LE DOCUMENTAIRE :** *Sri Lanka, 1983, Jude Ratnam a cinq ans. Il fuit à bord d'un train rouge les massacres perpétrés contre les Tamouls par une partie de la population cinghalaise, avec la complicité des autorités. Aujourd'hui, réalisateur, Jude parcourt à nouveau son pays du sud au nord. Face à lui défilent les traces de la violence de 26 ans d'une guerre qui a fait basculer le combat pour la liberté de la minorité tamoule dans un terrorisme autodestructeur. En convoquant les souvenirs enfouis de ses compatriotes ayant appartenu pour la plupart à des groupes militants, dont les Tigres Tamouls, il propose de surmonter la colère et ouvre la voie à une possible réconciliation.*



La construction de la paix complexifie la réparation des préjudices subis par les victimes. Les conflits sont en effet dévastateurs pour les personnes et les biens, d'autant plus que leurs victimes sont aujourd'hui principalement civiles. Ils génèrent ainsi des morts et des disparitions, mais aussi de gigantesques déplacements de population, ayant pour conséquences le dénuement et l'isolement, voire même des épidémies et famines. À ces dommages s'ajoutent la peur et le traumatisme provoqués par la guerre chez les adultes et, plus encore, parmi les enfants. Les violences sexuelles, qui se multiplient durant les conflits – qu'elles soient ou non utilisées comme armes de guerre –, provoquent enfin leurs propres ravages physiques, psychologiques, sociaux et économiques. Comment évaluer ces préjudices multiples et protéiformes ? Comment les réparer et apporter les soins appropriés à chacun ? Comment procéder dans des États fragilisés en l'absence de responsables susceptibles d'en supporter les coûts ?

■ INTERVENTIONS DE :

- **Émilie Combaz** Docteure en science politique, consultante indépendante

Auteure d'une thèse préparée à Sciences po intitulée *Penser la torture dans les relations internationales contemporaines : une histoire de la lutte internationale contre la torture depuis 1945*, Émilie Combaz a été chercheuse à l'Université de Manchester. Aujourd'hui consultante indépendante, elle poursuit ses recherches et travaux notamment dans le domaine de l'accès des victimes aux mécanismes nationaux et internationaux de protection des droits. Elle s'intéresse tout particulièrement aux facteurs, tels que le genre, les ressources économiques et sociales ou la religion, susceptibles d'affecter leur participation.

- **Julie Goffin** Avocate auprès de la Cour pénale internationale

Inscrite au Barreau de Bruxelles depuis 2005, Julie Goffin a rejoint Alter Egaux Avocats en 2010. Spécialisée en droit international des droits de l'homme, droit international pénal et droit international humanitaire, elle pratique depuis 2008 comme avocate devant la Cour pénale internationale. Elle exerce également depuis plus de dix ans la fonction de coordinatrice droits de l'homme et défense de la défense pour l'Union Internationale des Avocats où elle préside également la Commission défense pénale internationale.

Dans le cadre de sa pratique, comme des formations qu'elle dispense, elle s'intéresse tout particulièrement aux réparations offertes aux victimes, tant quantitativement que qualitativement, ainsi qu'à la question du préjudice transgénérationnel, qui leur est consubstantielle.

Présentation du contexte, des enjeux et des défis

■ TÉMOIGNAGES DE :

- **Jean-Arnold de Clermont** Président de l'Observatoire Pharos

Pasteur en République centrafricaine de 1964 à 1971, Jean-Arnold de Clermont a été président du Conseil de la Fédération protestante de France (1999-2007) et président de la Conférence des Églises européennes (2003-2009). Il est aujourd'hui président de l'Observatoire Pharos du pluralisme culturel et religieux.

L'Observatoire Pharos mène un important projet en République centrafricaine, mêlant recueils de paroles, réflexions et organisation d'espaces de dialogue. Il a d'ores et déjà donné lieu à la rédaction de deux rapports *Comprendre la crise centrafricaine* (février 2015) et *Victimes, impunité, justice et réconciliation* (en collaboration avec l'IUV, octobre 2015), téléchargeables en ligne. Depuis 2017, et avec le soutien du Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français, il mène un projet d'appui au Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en RCA visant à promouvoir l'intégration des victimes du conflit à chaque étape du processus. Après une enquête réalisée dans six préfectures, des acteurs variés sont réunis, à Paris comme à Bangui, pour proposer des recommandations opérationnelles en faveur des victimes du conflit.

- **Emmanuelle Ducos** Juge d'instruction au sein de la Cour pénale spéciale

La Cour pénale spéciale (CPS) est une juridiction spéciale au sein de la justice centrafricaine, créée par la loi n° 15.003 du 3 juin 2015 afin d'enquêter, instruire et juger les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire commis sur le territoire de la République centrafricaine depuis le 1^{er} janvier 2003, telles que définies par le Code pénal centrafricain et le Droit international.

Elle se compose de magistrats centrafricains et internationaux. Emmanuelle Ducos, magistrate française, en est la juge d'instruction. Au regard de ses fonctions, la disponibilité de Mme Ducos ne pourra être confirmée qu'au dernier moment.

- **Capitaine Paul Amédée Moyenzo** Commandant de l'UMIRR

Créée en janvier 2015, l'Unité mixte d'intervention rapide et de répressions des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR) a vocation à promouvoir un cadre propice à la prévention et la répression des infractions relatives aux violences basées sur le genre et aux violations des droits de l'enfant. Elle doit également favoriser une prise en charge efficace et efficiente des victimes en enquêtant et en fournissant des soins médicaux, une assistance psychologique, une assistance juridique et un soutien socio-économique.

La mise en place de l'UMIRR répond à la recrudescence des violences sexuelles lors de la crise de 2013 et dans son prolongement. Elle est aujourd'hui confrontée au défi d'intervenir dans un contexte de persistance du conflit.

Soirée

Documentaire **Les paupières fermées de la Centrafrique**

(Alfredo Torrescalles, 2017, 2h03), suivi d'un débat

■ **LE DOCUMENTAIRE :** Depuis son indépendance en 1960, la République centrafricaine connaît des cycles de violences. La dernière crise de 2013 a conduit le pays au bord du chaos : État très affaibli, société en confrontation avec elle-même, climat de violence et d'impunité. Quelles sont les raisons profondes de cette crise permanente et quels sont les intérêts et rôles des États tiers ? Que pensent les Centrafricains de cette situation et quelles sont leurs stratégies de survie ? Si le conflit récent est présenté comme un affrontement entre Chrétiens et Musulmans, il semble en réalité avoir des racines politiques, économiques et sociales notamment liées aux importantes ressources naturelles de la Centrafrique. Le documentaire réunit de nombreux témoignages émanant d'horizons géographiques et sociaux divers. Il donne à entendre la voix du peuple, ainsi que les points de vue des différents acteurs du conflit.



VENDREDI 6 Juillet

Matinée

Reconstruire la mémoire

La construction de la paix impose une vigilance spécifique quant aux garanties de non-répétition. La réconciliation exige notamment l'élaboration et l'appropriation d'une mémoire commune. Si les régimes dictatoriaux peuvent bien sûr polariser la société et laisser de profondes cicatrices en son sein, les conflits accroissent les tensions et les antagonismes. L'importance quantitative et qualitative des violences commises exacerbe en effet les rancœurs et la haine entre les parties en présence. Elle génère, y compris parmi la population, une défiance et des valeurs difficiles à résorber. Durant le conflit, chaque camp s'est en outre raconté sa propre histoire, justifiant – de son point de vue – les affrontements, et s'est perçu comme la principale, voire comme la seule, victime. Comment alors renouer le dialogue, entendre la vérité de l'autre, accepter ses souffrances et ses motivations ? Comment, dans un tel contexte, reconstituer une histoire et une mémoire communes indispensables pour coexister et revivre ensemble ?

INTERVENTIONS DE :

- Sylvie Thénault Directrice de recherche en histoire au CNRS, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, Université Paris 1

Auteure d'une thèse publiée sous le titre *Une drôle de justice. Les magistrats dans la Guerre d'Algérie* (La Découverte, 2001), elle est spécialiste du droit et de la répression coloniale en Algérie, Sylvie Thénault a d'abord travaillé sur la période de la guerre d'indépendance, avant d'élargir ses recherches à l'ensemble de la période coloniale.

Elle a publié de nombreux articles dont « Le secret sur la torture pendant la guerre d'Algérie » (avec R. Branche, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2000), « L'état d'urgence (1955-2005). De l'Algérie coloniale à la France contemporaine. Destin d'une loi » (*Le Mouvement social*, 2007) et « Justice et droit d'exception en guerre d'Algérie (1954-1962) » (*Les Cahiers de la Justice*, 2013). Elle est également l'auteure d'*Histoire de la guerre d'indépendance algérienne* (Flammarion, 2005) et de *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale : Camps, internements, assignations à résidence* (Odile Jacob, 2012).

- Lawrence Douglas Professor of Law, Jurisprudence and Social Thought à l'Université Amherst (États-Unis)

Diplômé de l'Université de Yale, les recherches menées par Lawrence Douglas sont pluridisciplinaires et mêlent au droit l'histoire et les arts. Ses travaux portent sur les possibilités et limites des procès comme outils de lutte contre les crimes de masse, mais aussi sur leur influence sur l'enseignement de l'histoire et la définition d'une mémoire collective.

Outre de très nombreux articles, il est notamment l'auteur de *The Right Wrong Man: John Demjanjuk and the Last Great Nazi War Crimes Trial* (Princeton UP, 2016) et *The Memory of Judgment: Making Law and History in the Trials of the Holocaust* (Yale UP, 2001). (participation en attente de confirmation)

Après-midi

Le conflit israélo-palestinien et la Justice transitionnelle

Présentation du contexte, des enjeux et des défis

TÉMOIGNAGES DE :

- Joni Aasi Doyen de la Faculté de droit de l'Université Al-Najah, Naplouse, Territoires palestiniens
- Yaël Vias Gvirsman Radzyner Law School, Interdisciplinary Center, Herzliya, Israël

Soirée

Documentaire My land

(Nabil Ayouch, 2011, 1h25), suivi d'un débat

LE DOCUMENTAIRE : *Nabil Ayouch est parti à la rencontre de réfugiés palestiniens âgés, vivant dans des camps au Liban depuis 1948. Il a proposé à de jeunes Israéliens, résidant aujourd'hui dans leurs villages, d'écouter ces témoignages d'une histoire jamais apprise. Le documentaire est le reflet de ce dialogue, mené à distance, entre des Palestiniens ayant tout perdu et des Israéliens tentant de retrouver une mémoire. Ils ont en commun une terre et un avenir dont ils dessinent les contours.*





Samedi 7 Juillet

**Journée de clôture
« Espoirs de paix »**

10h-12h30

**Remise des certificats de participation
et conférence de clôture par Me François Roux**

Avocat français. Me François Roux a notamment défendu « Duch » dans le cadre des procès intentés contre les Khmers rouges devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. De 2013 à 2018, il a été chef du Bureau de la Défense au sein du Tribunal spécial pour le Liban.

COCKTAIL

16h

**Documentaire
Colombie - Le silence des armes**

(Natalia Orozco, 2016, 60')

LE DOCUMENTAIRE : *Le 26 septembre 2016, le dirigeant colombien et les chefs de la guérilla signaient un accord historique mettant fin à plus d'un demi-siècle d'un conflit qui a martyrisé le pays, au prix de millions de victimes assassinées, enlevées ou déplacées. Rejeté de peu par une population tiraillée entre espoir, épuisement et rancœur, cet accord de paix, remanié, a été définitivement adopté par le Congrès fin novembre 2016. Mais comment tourne-t-on une page aussi sombre ? Comment punir les criminels et prendre en compte la souffrance des victimes, sans compromettre la paix ? Quelle place accorder dans la société et la vie politique à ceux qui ont pris les armes ? Le documentaire suit, dans les coulisses, l'ensemble de ces négociations.*

17h15

Table ronde
Comment construire la paix ?

- Jean-René Etchegaray Avocat, maire de Bayonne et président de la Communauté d'agglomération Pays basque

Dans le cadre de ses fonctions, Jean-René Etchegaray a été amené à accompagner le désarmement d'ETA impulsé par les Artisans de la paix.

- Assumpta Mugiraneza Co-fondatrice et directrice du Centre IRIBA pour le Patrimoine Multimédia au Rwanda

Assumpta Mugiraneza est co-auteure de *Enseigner l'histoire et la prévention des génocides - Peut-on prévenir les crimes contre l'humanité?* (Hachette, 2009). Elle a également participé à la réalisation des documentaires composant la *Trilogie des Gacaca*.

- Pascal Paradis Directeur général d'Avocats sans frontières Canada

Pascal Paradis intervient dans la résolution du conflit en Colombie, afin de renforcer les droits des victimes et l'État de droit.

- Odile Perrot Docteure en science politique

Sa thèse est intitulée *Les équivoques de la construction volontariste de la démocratie au Kosovo*. Consul honoraire du Kosovo, Odile Perrot a également été OSCE Democratization officer.

19h45

Conclusion
par Charles Enderlin

Journaliste, ancien grand reporter et chef du bureau de France 2 en Israël. Auteur de nombreux ouvrages, Charles Enderlin a également réalisé plusieurs documentaires dont *Le rêve brisé* et *Au nom du temple*.

20h30

Soirée de clôture
de l'université d'été
et du festival du film documentaire





DIMANCHE 8 Juillet

Départ

Petit-déjeuner
Départ des participants, déposés à 11h à la gare de Bayonne ou à l'aéroport de Biarritz.

Les organisateurs



Créée en décembre 2013 par les Professeurs Jean-Pierre Massias (UPPA) et Xavier Philippe (Université Aix-Marseille), l'Association Francophone de Justice Transitionnelle (AFJT) regroupe au sein de son conseil scientifique des spécialistes reconnus de la Justice transitionnelle dont notamment les universitaires Sévane Garibian (Université de Genève), Pierre Hazan (Université de Genève) et Fabrice Hourquie (Université de Bordeaux) et les magistrats Antoine Garapon et Louis Joinet. Ce dernier est en outre le Président d'honneur de l'AFJT. L'AFJT a pour objet de :

- Favoriser le développement de la recherche et de l'enseignement en matière de Justice transitionnelle, notamment par l'organisation de journées d'études et d'universités d'été ;
- Diffuser les connaissances afférentes à la Justice transitionnelle, notamment par le biais de publications – telles que l'Annuaire de Justice pénale internationale et transitionnelle – qu'elle prépare et qui sont éditées par l'Institut Universitaire Varenne, dans le cadre de la « Collection Transition & Justice », conformément à la convention passée entre les deux associations ;
- Soutenir l'échange d'expériences et d'analyses entre les spécialistes de Justice transitionnelle, quels que soient leurs champs disciplinaires ;
- Promouvoir la Justice transitionnelle, en tant que concept et au travers de ces différents mécanismes et expérimentations, auprès de l'ensemble des pouvoirs publics, qu'ils soient locaux, nationaux, régionaux ou internationaux.



L'Institut Universitaire Varenne a été créé sous l'impulsion de la Fondation Varenne qui lui délègue sa mission d'utilité publique de diffusion des connaissances.

Créé le 31 janvier 2013, l'Institut Universitaire Varenne (IUV), présidé par le Professeur Jean-Pierre Massias et dirigé par Magalie Besse, développe ses activités autour de quatre thématiques : Démocratie (histoire, valeurs et construction), Justice : défense des libertés et lutte contre l'impunité), Paix (prévention des conflits, réconciliation et promotion du « vivre ensemble ») et Médias (liberté de la presse, pluralisme, déontologie, droit de la presse et de la communication).

Ayant une vocation scientifique et opérationnelle, l'IUV favorise la production et la transmission de la connaissance, le soutien à la recherche scientifique et universitaire et l'action sur le terrain.

Avec le concours de toutes personnalités utiles et fort de la volonté de constituer un espace de réflexion et de dialogue entre spécialistes venus d'horizons professionnels et philosophiques différents, l'IUV décline ses actions autour de six axes :

- Promotion de l'excellence. S'inscrivant dans la tradition de l'école républicaine, l'IUV organise notamment, en collaboration étroite avec ses partenaires, un Concours de thèse permettant aux lauréats de voir leur thèse publiée. Onze catégories en droit et sciences sociales sont ouvertes au concours.
- Édition. L'IUV édite quatre collections d'ouvrages diffusées par la LGDJ-Lextenso éditions : « Collection des Thèses », « Colloques & Essais », « Transition & Justice » et « Kultura » afin de contribuer à la diffusion des travaux de recherches universitaires.
- Formation. Seul ou en partenariat avec des institutions universitaires et internationales, l'IUV organise des sessions de formation à destination des publics les plus divers tant en France qu'à l'étranger en veillant au respect de l'éthique et du pluralisme, dans une perspective résolument pluridisciplinaire.
- Réflexion. Convaincu de l'intérêt des échanges pluralistes et contradictoires, l'IUV souhaite contribuer à la recherche et au débat en organisant un dialogue entre universitaires, journalistes et responsables politiques, syndicaux et associatifs. Outre les ouvrages, revues et rapports, il organise ainsi de nombreuses manifestations à caractère scientifique et/ou destinées au grand public.
- Expertise. L'IUV intervient aux côtés de partenaires publics ou privés reconnus, afin de favoriser les processus démocratiques et la lutte contre l'impunité, de former les personnels politiques et de favoriser leur dialogue avec la société civile en vue d'un meilleur respect des droits de la personne humaine.
- Documentation. Conscient de l'importance de la mémoire, l'IUV s'inscrit dans une volonté de collecte et de mise à disposition d'informations et ressources dont la connaissance peut éclairer la compréhension des exigences contemporaines de la démocratie.



Modalités d'inscription

Le nombre de places disponibles est limité à 30.

Les étudiants francophones en droit, sciences politiques et plus largement en sciences sociales ou humaines, intéressés par les questions liées à la Justice transitionnelle peuvent candidater à partir de la Licence 3.

Les candidatures des professionnels francophones, dont notamment les avocats, membres d'ONG et journalistes, sont également les bienvenues.

DOSSIER DE CANDIDATURE : CV et lettre de motivation rédigés en français, exclusivement en format .doc, .docx ou .pdf.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE : dossier à envoyer, jusqu'au 15 juin 2018 inclus, par e-mail à magalie.besse@fondationvarenne.com.

Les participants ayant besoin d'un visa pour participer à l'université d'été sont invités à présenter leur candidature dès que possible afin de faciliter les démarches. Ils seront accompagnés par les organisateurs durant la procédure d'obtention de leur visa s'ils le souhaitent.

Renseignements pratiques

Les frais d'inscription sont de 350 € pour les étudiants et de 500 € pour les professionnels. Ils comprennent :

- le transfert aller-retour de la gare de Bayonne ou de l'aéroport de Biarritz au lieu de l'université d'été, à l'horaire qui sera indiqué aux participants, le 1^{er} juillet et le 8 juillet ;
- l'hébergement en chambre de deux ou trois personnes, avec sanitaires, au Domaine Oronozia du 1^{er} au 8 juillet (7 nuitées) ;
- Les repas : du dîner du 1^{er} juillet au petit-déjeuner du 8 juillet, à l'exception du déjeuner du mercredi 5 juillet ;
- l'ensemble des activités et soirées inscrites au programme.



Lieu de l'université d'été

Hormis les sorties mentionnées dans le programme, les travaux de l'université d'été se dérouleront au Domaine Oronozia situé dans le village basque de Saint-Étienne-de-Baïgorry – Baigorri.

Saint-Étienne-de-Baïgorry – Baigorri

Cette commune, qui compte environ 1 500 Baigorriars, est située en plein cœur du Pays basque, dans la province de Basse-Navarre. Distante de Bayonne de cinquante kilomètres, elle est transfrontalière avec l'Espagne. Traversé par la Nive des Aldudes, le village est surplombé par le château d'Etchaz et sur le territoire du vignoble d'Irouléguy.

Le Domaine Oronozia

<http://www.domaine-oronozia.com/>





Contact

Pour tout renseignement :
magalie.besse@fondationvarenne.com
+ 33 (0)6 87 13 33 00